

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 029-212901011-20200622-2020_06_22_09-DE



(Finistère)

Landéda, le 12 juin 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 juin 2020

SUBVENTION VOILE POUR TOUS

RAPPORT N° 09/2020-05

La commune propose depuis quelques années une aide financière à tous les enfants de la commune, aide variable suivant le quotient familial afin de réaliser des stages de voile. Ces stages se déroulent la 1ère semaine de vacances en juillet et la dernière semaine d'août, périodes durant lesquelles l'activité du CVL est réduite.

	2016	2017	2018	2019
Nombre d'enfants à 50 €	9	7	2	1
Nombre d'enfants à 15 €	100	97	89	122
Total participation communale	1 950 €	1 805 €	1 435 €	1880 €

Le conseil municipal est donc invité à maintenir l'attribution au CVL d'une subvention complémentaire dans le cadre de ces journées d'initiation aux activités nautiques et rehausser le quotient familial de référence à 650 (585 les années précédentes).

Il est proposé de maintenir la subvention au montant suivant :

QF	Participation communale
QF < 650	50€
QF > 650	15€

Je propose au conseil municipal :

- De valider les tarifs proposés ci-dessus ;

Je vous prie de bien vouloir délibérer.



Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 25
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal

N°09/2020-05

Réunion du 22 juin 2020

SUBVENTION VOILE POUR TOUS

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Étaient présents : CHEVALIER Christine, KERLAN David, POULNOT-MADEC Anne, LE GOFF Laurent, DAUPHIN Nolwenn, CATTIN Jean-Luc, FAVÉ Danielle, TRÉGUER Alexandre, PRONOST Céline, POUILLAIN Isabelle, COAT Philippe, COLLOMBAT Muriel, COUSTANCE Catherine, THÉPAUT Bernard, LOUBOUTIN Marie-Laure, QUÉZÉDÉ Laurent, SORDET Camille, GAILLARD Jean-Pierre, VAUTIER Marine, LE ROUX Jean-Luc, LE COZE Frédéric, COANT Sylvaine, KERFOURN Martine, ARZUR Christophe, BIHANNIC Pascale.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Hervé LOUARN (procuration à Christine CHEVALIER)
- Daniel GODEC (procuration à Alexandre TREGUER).

Marine VAUTIER a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le rapport de Mme le Maire,

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 27 voix pour,

M. David KERLAN, Rapporteur, entendu,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal décide de fixer les subventions comme suit :

QF	Participation communale
QF < 650	50€
QF > 650	15€

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

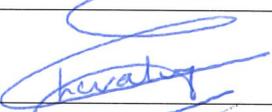
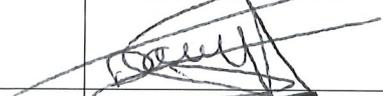
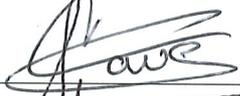
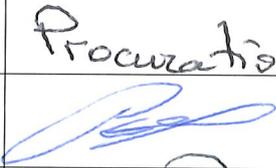
Envoyé en préfecture le 01/07/2020

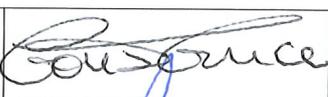
Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le



ID : 029-212901011-20200622-2020_06_22_09-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	Procurateur
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	Procurateur

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
LE COZE Frédéric	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 029-212901011-20200622-2020_06_22_09-DE